



Incivilité et citoyenneté... ou pourquoi avoir détruit les vitres du hangar de Compesières ?

Face à un problème comme l'incivilité, la société démocratique doit-elle privilégier une approche éducative et préventive ou répressive ?

Cette question, nous n'arrêtons pas d'y penser depuis que le hangar de Compesières a été pour la troisième fois l'objet de vandales. En effet, pour la troisième fois l'ensemble des vitres a été détruit occasionnant des frais pour un montant de 5 à 6 mille francs de réparations.

Jusqu'à ce jour, notre assurance a couvert ces frais mais nous sommes quand même sous le coup d'une telle bêtise, gratuite pour les vandales, mais particulièrement onéreuse pour la collectivité.

Le site du hangar est ouvert à toutes et à tous et nous avons toujours toléré celles et ceux qui désirent en profiter pour se rencontrer, discuter, voire improviser un pique-nique.

Cependant, si la seule façon de s'exprimer de ces personnes est de détruire ce qui est remis à la sauvegarde de tous, il ne faut pas s'étonner des réactions répressives, du fichage et de la prolifération des caméras de surveillance. Le vent de liberté de la fin des années soixante semble avoir provoqué un certain laxisme de la part de l'ensemble des personnes ou des institutions concernées aujourd'hui par ce phénomène en augmentation.

Comment comprendre la montée de ces incivilités; plusieurs hypothèses sont communément mises en avant dans la littérature spécialisée.

On peut les grouper de la manière suivante :

1. la montée de la tolérance vis-à-vis des déviances mineures, en relation notamment avec une plus grande mobilité géographique et un relâchement de l'autorité parentale ;
2. la désorganisation sociale de certains quartiers due au déclin des encadrements associatif, syndical et politique traditionnels en milieu populaire ;
3. le déclin du contrôle des pulsions notamment chez les adolescents, provoquant l'émergence de la violence ;
4. l'affaiblissement du contrôle des institutions politiques, policières, judiciaires, religieuses.

Face à une certaine démission, il me semble indispensable que l'école aujourd'hui travaille sérieusement sur le sens civique. Il s'agit de redécouvrir les valeurs qui rendent l'individu alerte à la vie en société et qui forment notre façon de vivre et de réagir avec les autres.

Ces dernières années, malgré une prise de conscience de l'école, il semble bien qu'il ne suffise pas de connaître certaines valeurs pour les concrétiser dans ses comportements.

En fait, en regardant n'importe quel journal télévisé, les jeunes sont tout aussi susceptibles d'être confrontés à un monde où règnent l'incivilité, l'injustice sociale, la concurrence implacable, la violence généralisée, le racisme, le sexisme et un système de valeurs qui, presque invariablement, privilégie la croissance économique aux dépens de la survie de l'environnement.

Ajoutée à l'ensemble de ce tableau, la grande difficulté aujourd'hui pour les jeunes (et les moins jeunes) de trouver un travail et l'on comprendra aisément que certains soient désœuvrés et ne voient que dans des actes aussi stupides que la destruction des vitres de l'ensemble du hangar une manière d'exprimer leur déception face au monde.

Alain Walder, maire

Charrot

Landecy

Bardonnex

Compesières

Croix-de-Rozon

Erratum

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Bard'aujourd'hui n° 14 du mois de février dernier,

le ramassage des ordures ménagères sur la commune se fait chaque mardi et vendredi matin.

Aussi, nous vous remercions de ne sortir vos sacs-poubelle que le lundi soir pour le ramassage du mardi et que le jeudi soir pour celui du vendredi.

Nous vous remercions de respecter ces recommandations.

Job d'été

La mairie de Bardonnex envisage d'engager des jeunes âgés de 16 ans révolus à 20 ans pour des travaux d'été (entretien bâtiments, manutention, etc...)

Si vous êtes intéressé-e, envoyez-nous votre candidature d'ici au 15 mai 2005 à l'adresse suivante :

**Mairie de Bardonnex,
Case postale 113,
1257 Croix-de-Rozon.**

Passeport biométrique suisse: introduction en septembre 2006 au plus tôt

Pour se rendre aux Etats-Unis sans visa après le 26 octobre 2005, il faut être en possession d'un passeport émis avant cette date.

Berne, le 13.4.05. La Suisse n'opérera pas pour la voie solitaire dans le dossier relatif à l'introduction du passeport biométrique. Elle harmonisera sa procédure avec celle des Etats membres de l'Union européenne (UE). Ainsi en a décidé le Conseil fédéral. Les premiers passeports biométriques suisses seront par conséquent émis au plus tôt le 1er septembre 2006. Indépendamment de cette question d'échéance, toute personne qui voyage aux Etats-Unis peut, en vertu des dispositions américaines, le faire sans passeport biométrique et sans visa si elle est titulaire d'un passeport modèle 03 émis avant le 26 octobre 2005. Pour obtenir un passeport 03, il est nécessaire de le commander dès que possible pour qu'il soit établi à temps.

Le démarrage du projet-pilote institué en vue de l'introduction du passeport biométrique suisse avait été initialement prévu pour fin

2005. Le Conseil fédéral avait fixé cette date en septembre 2004 sur la base des conditions qui prévalaient alors. Or, le 28 février 2005, la Commission de l'UE a pris en la matière des décisions qui ont nécessité un réexamen du calendrier suisse. La Commission a fixé, en termes de sécurité des données et de protection contre la falsification, des normes techniques qui vont au-delà des standards internationaux observés jusqu'ici. Cela étant, le passeport biométrique européen sera introduit fin août 2006.

Le Conseil fédéral a décidé, en sa séance de ce jour, de différer la date d'introduction du passeport biométrique pour la fixer au 1er septembre 2006 au plus tôt et de suivre avec attention les développements internationaux en ce domaine. Dans l'hypothèse où l'UE et, éventuellement, les Etats-Unis édicteraient de nouvelles prescriptions, liées par exemple aux

Séance du 15 février 2005

Le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement de Fr. 43'000.- pour le remplacement des sources lumineuses des extérieurs de la salle communale de Compesières et du parking attenant.

Le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement de Fr. 85'000.- pour la restauration du mur entourant le cimetière de Compesières.

Le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement de Fr. 32'000.- pour le remplacement des bancs publics sur le territoire communal.

Le Conseil municipal a pris une résolution relative au transfert de charges du canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale.

d'ici au 26.10.05		dès le 26.10.05		dès le 1.9.06 (introduction au plus tôt du passeport biométrique suisse)	
sans visa	avec visa	sans visa	avec visa	sans visa	avec visa
passeport 03	passeport 85	passeport 03 (émis avant le 26.10.05)	passeport 03 (émis le 26.10.05 ou après cette date)	passeport 03 (émis avant le 26.10.05) nouveau:	passeport 03 (émis le 26.10.05 ou après cette date)
			passeport 85	passeport biométrique	passeport 85

échéances précitées, il pourrait y avoir de nouveaux changements dans le calendrier et dans la date d'introduction du passeport biométrique suisse.

Commander le plus tôt possible l'actuel passeport 03.

Le renvoi de l'introduction du passeport biométrique suisse a des incidences pour les citoyens suisses qui souhaitent se rendre aux Etats-Unis ou transiter par ce pays entre le 26 octobre 2005 et le 1er septembre 2006 dans le cadre du programme d'exemption du visa (Visa Waiver Programm): ceux-ci doivent dès au-jour'd'hui faire en sorte d'être titulaires d'un passeport modèle 03 émis avant le 26 octobre 2005 au moment de leur voyage.

Le passeport suisse modèle 03 émis avant cette date leur permettra, conformément aux dispositions américaines, d'entrer aux Etats-Unis et de transiter par ce

pays sans visa également après le 26 octobre 2005. Toute personne souhaitant obtenir un passeport 03 doit le commander auprès de sa commune de domicile, dès que possible mais d'ici à la mi-septembre au plus tard, afin qu'il puisse encore être établi avant l'échéance du 26 octobre 2005.

Hotline à l'Office fédéral de la police

Les spécialistes de l'Office fédéral de la police sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives au passeport, du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures (appel gratuit au 0800 820 008). Toutes les informations importantes à ce sujet sont en outre disponibles sur le site Internet : www.fedpol.ch/f/brennpunkt/.

Pour de plus amples renseignements: Guido Balmer, Service de presse de fedpol, tél. 031 324 13 91

Séance du 22 mars 2005

Le Conseil municipal a voté une délibération visant à adapter les jetons de présence des Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal a pris position concernant la situation des bâtiments scolaires communaux.

Le Conseil municipal a validé la liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2006.

Le Conseil municipal a accepté une résolution relative aux initiatives populaires « J'y vis, j'y vote ».

Petites infos en passant

Matériel de fête

Mise à disposition de tables et de bancs par la commune.

Si vous souhaitez emprunter des tables ou des bancs, vous pouvez sans autre appeler le secrétariat de la mairie (022 721 02 20) pour la réservation du matériel. Vous serez ensuite mis en contact avec notre nouveau responsable du matériel de fête, M. Joaquim Aires.

Activités périscolaires

Les formulaires à remplir pour l'attribution des subventions communales pour les activités périscolaires sont à votre disposition à la mairie.

Tout enfant domicilié sur la commune, âgé de 4 ans au moins et de 18 ans au plus, peut être mis au bénéfice de la subvention citée plus haut, pour autant qu'il pratique régulièrement une activité périscolaire, qu'elle soit sportive, musicale ou culturelle.

Un justificatif de paiement de l'activité ainsi que, le cas échéant, la feuille officielle du subsidé de l'Etat pour la prime d'assurance-maladie, doivent nous être présentés.

Toute demande de subvention doit être faite à la mairie d'ici au 30 septembre 2005.

Petites infos en passant

Cet hiver, la neige est tombée en abondance sur notre région nous offrant un beau paysage avec ses grandes étendues blanches ... Le terrain de football bordant la route des Hospitaliers, récemment remis en état et joliment nivelé par la neige a, malheureusement, attiré **des amateurs de «quads»**. Leur passage, une fois la neige fondue, a laissé le terrain en vilain état et des ornières qui, elles, resteront !

Un dépôt sauvage de 12 bidons d'huile s'est à nouveau produit à Fémé. Gardons l'œil ...



Nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement, à mi-temps, de Madame Laura Corradin au poste de secrétaire-comptable.

Madame Corradin est âgée de 35 ans, est mère de 2 jeunes enfants et réside sur la commune de Perly-Certoux.

Elle rejoindra la petite équipe de la mairie le 2 mai prochain et s'occupera de la comptabilité communale, de l'accueil du public ainsi que de quelques tâches inhérentes au secrétariat.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Chèque Service

Vous employez une personne ou vous travaillez chez quelqu'un pour des travaux domestiques de proximité (travaux ménagers, gardes à domicile, petits travaux de jardinage, etc), le système «Chèque Service» peut vous intéresser.

Ce dernier permet de garantir une protection sociale de base aux employé-e-s (AVS, AI, APG, AC, Amat et Accidents) de décharger les employeurs des démarches administratives tout en les mettant en règle avec les assurances sociales de base et de permettre également une meilleure transparence des relations du travail.

Le système proposé par «Chèque Service» est simple :

- L'employeur verse les charges sociales prévisibles à «Chèque Service»;
- l'employeur paie cash l'employé-e (comme à l'accoutumée);
- l'employeur complète le chèque et l'envoie à Foyer-Handicap.

Au niveau pratique, le ménage privé qui désire adhérer au système adresse un formulaire d'adhésion par travailleur à «Chèque Service» et lui verse le montant des charges prévisibles. Celles-

ci se montent à 20% du salaire, soit environ 14 % pour les charges sociales (parts employeur + employé) et environ 6% pour les frais administratifs et de gestion (gestion des décomptes et impression des documents - chéquiers, feuillets d'information, etc).

Chèque service confirme alors l'affiliation en adressant le chéquier à l'employeur.

Nous possédons à la mairie toute la documentation nécessaire à l'adhésion; les différents feuillets pour employeurs et employé-e-s, les tables de salaires et d'évaluation des charges prévisibles, etc.

Si vous êtes intéressé-e, que vous soyez employeur ou employé-e, n'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir.

Pour obtenir les documents vous pouvez également vous rendre au

- **CASS de Plan-les-Ouates, chemin de Vers 8**

ou, pour de plus amples renseignements, contacter :

- **Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), tél. 022 327 28 50**

- **Direction générale de l'action sociale (DGAS), tél. 022 839 98 00.**



Le centre aéré de Compesières recherche

Nous sommes ouverts à toutes propositions de partenaires communaux artistiques, créatifs, sportifs pour créer des ateliers d'activités variées pour enfants en âge scolaire (7 à 12 ans).

Ces groupes seront accompagnés par un moniteur diplômé qui peut vous assister dans votre activité.

Le centre aéré se déroulera les 2 premières semaines de vacances d'été, ainsi que les 2 dernières. Soit du 4 au 8 juillet / 11 au 15 juillet / 15 au 19 août / 22 au 26 août 2005

Une compensation financière peut être envisagée.

Pour toutes les personnes intéressées, veuillez contacter:

Christian SCHNEGG,
254 rte de Bardonnex,
022 771 21 92
ch.schnegg@freesurf.ch

Aux parents des enfants de la commune de Bardonnex

Le comité de l'association du centre aéré de Compesières est heureux de vous annoncer que le centre aéré, créé l'été 2003, va être reconduit cette année.

Ce centre aéré, qui accueillera des enfants de 7 à 12 ans, soit jusqu'à la fin de la 6ème primaire, aura lieu aux dates suivantes :

- semaine 1 : du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet 2005
- semaine 2 : du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2005
- semaine 3 : du lundi 15 août au vendredi 19 août 2005
- semaine 4 : du lundi 22 août au vendredi 26 août 2005.

L'accueil se fera chaque matin entre 08h30 et 9h00.

Le retour aura lieu chaque soir entre 17h00 et 17h30

Ceci au hangar de Compesières.

Cette année, les inscriptions se feront au rez-de-chaussée du château de Compesières (salle des commissions, sous la Mairie).

Elles auront lieu :

- **jeudi 28 avril de 16h00 à 18h00**
- **lundi 2 mai de 17h00 à 19h00**

Nous vous rendons attentifs au fait que le nombre de places étant limité, nous accepterons des inscriptions pour **2 semaines** pour le même enfant que dans **la limite des disponibilités**.

Dans les jours suivant la clôture des inscriptions, vous recevrez une confirmation de votre demande ainsi qu'un bulletin de versement. C'est votre paiement qui confirmera la réservation.

En outre, une assemblée générale aura lieu le 26 mai 2005, à 20h00 à la buvette de la salle communale de Compesières. Vous êtes conviés à cette réunion où nous répondrons à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Le comité



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Brunch à la ferme de Compesières

Les « Paysannes » de Bardonnex organisent, **le dimanche 12 juin 2005**, leur traditionnel Brunch dans le sympathique hangar de Compesières.

Elles vous attendent dès 09h00 très nombreux et en famille.

Buffets salés et sucrés pour petites et grandes faims. Prix enfants jusqu'à 12 ans.

Le comité de Citron- Myrtille a le plaisir de vous inviter

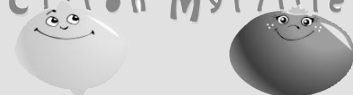
**le samedi 4 juin 2005
de 10h00 à 12h00
au jardin d'enfants**

137, rte des Hospitaliers,
à Croix-de-Rozon

Venez faire connaissance, découvrir nos locaux ou simplement partager le verre de l'amitié.

**Les inscriptions pour l'année
scolaire 2005-2006
auront lieu également ce
jour là.**

Citron Myrtille



Mercredis de ski, sourire et soleil au rendez-vous ...

C'est dans une ambiance hivernale et fort sympathique que se sont déroulés les mercredis de ski de l'APEBar avec la chaleureuse collaboration du ski-club Onex qui, pour cette première, nous a été d'une aide précieuse.

En effet, les mercredis 16 et 23 février 2005, 30 enfants de l'école de Compesières âgés de 8 à 12 ans ont pris place dans les différents cars à destination, pour le 16 de la station des Gets et pour le 23 de la Pointe de Nyon, avec l'agréable surprise, une fois passé le village de Taninges, de trouver le soleil.

Arrivé sur place, chaque enfant va rejoindre son groupe en fonction de son âge ou de son niveau de ski. Julie et Emilie sont ravies, elles skient ensemble, Nathan est un peu déçu, il n'est pas avec son meilleur copain ... Oh, mince! Benoît a oublié ses bâtons ... Nicolas a les larmes aux yeux, il ne skie pas avec son papa... Finalement, après quelques petits arrangements, tout rentre dans l'ordre et le départ est donné.

Tout le monde se retrouve à midi dans la salle hors-sacs où chacun partage son pique-nique, ses bonbons et ses émotions ... Une petite heure plus tard, rassasiés et reposés, Selim, Philippine, Juliette et tous les autres repartent pour un bel après-midi de ski.

Vers 16 heures, après avoir récupéré leur sac à dos et dévoré un petit goûter, les enfants, la tête remplie de souvenirs et les jambes sûrement un peu fatiguées, regagnent leur car.

Une cassette vidéo leur est diffusée, ce qui a le mérite de calmer l'excitation de la journée et d'effectuer le chemin du retour dans une ambiance agréablement silencieuse.

Nous remercions les parents qui nous ont accompagnés ainsi que nos autorités communales pour leur contribution financière. N'oublions pas le ski-club Onex, notamment le responsable des mercredis de ski, M. Alexandre Aviolat qui, par son expérience et son dévouement, a beaucoup contribué à la réussite de ces journées.

Nous garderons un excellent souvenir de ces deux premières sorties, principalement du sourire, de la bonne humeur, de la gentillesse et du respect des enfants et ne pouvons qu'espérer renouveler cette aventure enrichissante.

*Claire-Lise Bérard
Pour l'APEBar*



Histoire de cloches

«Les élèves s'attardent trop longtemps pour jouer dans les environs...et arrivent en retard à l'école»...

Dès 1840, la Commission des écoles «verrait grande utilité à ce qu'une cloche put être entendue des lieux voisins de l'école», elle en fait la demande à M. le Maire de Compesières, Louis Apollonie de Montfalcon.

«Une cloche de 15 à 20 livres, suspendue à une barre de fer en dehors de l'école irait bien au but»

En 1845, le Président du DIP de l'époque «désirait avoir la certitude que le conseil Municipal est disposé à voter éventuellement la somme nécessaire pour la construction d'un petit clocher destiné à recevoir la cloche en question »

Les documents d'archives conservés à Compesières nous apprennent que le Conseil d'Etat a alloué une somme de Fr. 185. – pour l'achat de la cloche et que le Conseil Municipal de Compesières (avant la séparation des deux communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex en 1851) a voté un crédit de Fr. 150. – pour le petit clocher.

C'est M. le Maire et M. le Curé Chavin qui décideront du poids de la cloche.

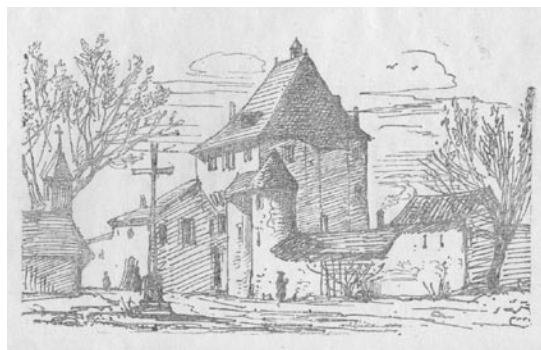
La cloche ainsi choisie est de 100 livres et le devis de «Buliver fondeur» de Fr. 250. -,

le Conseil Municipal accepte un crédit supplémentaire de Fr. 65. – sur les deniers libres de la commune.

En 1846, le clocher est construit sur le toit du château : 6 ans pour un petit clocher... serions nous plus rapide aujourd'hui ?

Depuis lors, le clocheton du château a disparu et la cloche a trouvé place dans l'une des deux «lucarnes» réalisées dans la toiture de la «nouvelle école» construite en 1900. Si vous faites l'effort de bien considérer ces deux lucarnes, vous constaterez qu'elles sont de forme différente, Pourquoi ?

La cloche a encore déménagé à l'occasion de la grande rénovation de l'école en 1982, aujourd'hui, où est-elle ?



*Les archivistes
Paul Despraz et Charles Steiger*

PROCHAINES
MANIFESTATIONS



ECOLE DE MUSIQUE
de la MUSIQUE MUNICIPALE
de PLAN-LES-OUATES
Dès l'âge de 6 ans
**INSCRIPTIONS OUVERTES
POUR L'ANNEE 2005/2006**

à 18h00 le mardi 17 mai 2005
dans les locaux de l'Ecole de
Musique (rez-de-chaussée arrière
école de Plan-les-Ouates, à
proximité du Locados – même
nouvelle entrée que la Bourse
aux Vêtements).

A cette occasion, nos différents
professeurs donneront quel-
ques explications agrémentées
d'exemples musicaux sur la tech-
nique, l'étude et le répertoire des
différents instruments.

Renseignements et formulaires
d'inscription auprès des respon-
sables de l'Ecole de Musique au
022 743 04 91/Myriam Gaud
ou au
022 771 17 21/Anne Périer Kessi.



à retenir...

Pensez-y,
Pensez tri !!

Pour toute information
complémentaire,

Inf-eau-déchets,
Tél. 022 327 47 11

www.geneve.ch/inf-eau-
dechets

Mairie de Bardonnex,
Tél. 022 721 02 20
www.bardonnex.ch

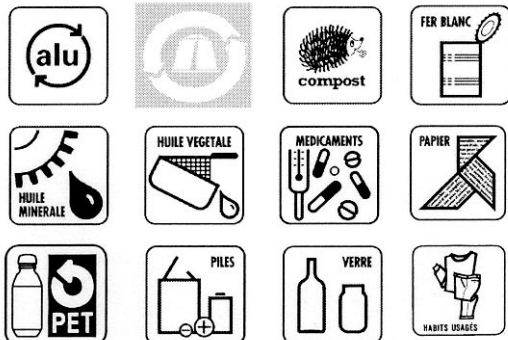
Mairie de Bardonnex
Commanderie de
Compsières
99, rte de Cugny
Case postale 113
1257 Croix-de-Rozon

La mairie est ouverte
le mardi de 8h30 à 12h00 et
le jeudi de 8h30 à 18h00
Tél.: 022 721 02 20
Fax: 022 721 02 29

No 15
Avril 2005
1000 exemplaires

IMPRESSUM
Editeur: Mairie de
Bardonnex
Impression: Coprint
Graphisme: www.baccup.ch

Déchetterie de Fémé



Nous vous rappelons que seuls les déchets illustrés ci-dessus peuvent être récupérés à la déchetterie de Fémé, rte de Fémé 31, entre les villages de Charrot et de Landecy. **TOUT DEPOT HORS DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT**

Installation de déchetteries de proximité

Deux à Croix-de-Rozon (verre et papier)

- chemin d'Archamps, près de l'école et derrière la douane
- route des Hospitaliers, près de la poste

Une à Compsières,

- au stade de football Alfred-Comoli, (verre uniquement)

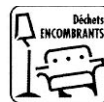
Récupération du matériel électronique

Nous vous informons que, depuis le 1er janvier 2002, la reprise de tout le matériel électronique de loisirs (téléviseurs, magnétoscopes, chaînes Hi-fi, etc) sera gratuite dans les commerces vendant des appareils du même type. Nous vous rappelons que la gratuité est déjà en vigueur pour le matériel informatique.

Bibliobus 2005 prochaines dates de passage

19 mai
16 juin
14 juillet
11 août
6 octobre
3 novembre
1er décembre
Pour les prolongations d'emprunts :
022 418 92 70

Levée de la ferraille et des objets encombrants en 2005



Samedi 7 mai
Jeudi 14 juillet
Samedi 3 septembre
Samedi 19 novembre



Sont exclus des ramassages de ferraille et objets encombrants :

1. les voitures,
2. les matériaux de construction tels que briques de construction, les déchets de ciment, gravats, etc,
3. les fûts pleins d'huile usée (les fûts vides sont pris),
4. les déchets industriels des entreprises

Nous vous rappelons que la ferraille et les objets encombrants ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie communale de Fémé. En dehors des dates ci-dessus, vous pouvez vous rendre à l'Espace récupération du Site-de-Châtillon, route d'Aire-la-Ville, tél. 022 757 05 22

Lundi - Vendredi 14h30 à 19h30
Samedi - Dimanche 9h30 - 17h00

Levée du verre en 2005



31 mai 27 septembre
28 juin 25 octobre
26 juillet 29 novembre
30 août 27 décembre

N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux.

Récupération des réfrigérateurs

Depuis le 1er janvier 2003, les réfrigérateurs et les congélateurs ne devront plus être munis d'une vignette S.EN.S pour leur élimination. Cette dernière sera en effet remplacée par une taxe anticipée de recyclage (TAR). La mairie ne remboursera donc plus le montant de 75 francs versé jusqu'à lors.

Votations 2005 prochaine date

5 juin 13 novembre
25 septembre 27 novembre
9 octobre